



CCCPS / 2022 / DE107
1.3 Conventions de mandat

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 17 novembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Danielle BORDERES à Christophe LEMERCIER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; et Frédéric TRON à Hélène PELAEZ BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

Convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La convention entre la Région AURA et les EPCI qui permettait d'intervenir de manière coordonnée et complémentaire en matière d'aides auprès des entreprises, a pris fin avec le renouvellement du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté par la Région AURA en juin 2022.

En matière d'aides aux entreprises, il est en effet rappelé que la Région est seule compétente pour les aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficulté (subventions, prestations de services, prêts, avances remboursables, entrée au capital...); tandis que les communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et métropoles sont seuls compétents pour les aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles (subventions, rabais sur les prix de vente, rabais sur les loyers de terrains ou bâtiment, prêts, avances, ...).



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Dans ce cadre, une nouvelle convention entre la CCCPS et la Région AURA est proposée afin d'autoriser la CCCPS à intervenir sur l'aide en faveur de la création ou de l'extension des entreprises et en faveur des entreprises en difficultés (exemples : soutien à IVDD, subvention complémentaire au programme Leader, action d'accompagnement et de formation à destination des entreprises, aides en faveur de l'économie décarbonée, ...) et afin de permettre à la Région AURA de soutenir les aides à l'immobilier d'entreprise.

Cette convention sera conclue pour la durée du SRDEII ou jusqu'à la signature de la convention suivante en vertu du SRDEII suivant ou révisé.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider la convention relative aux aides aux entreprises entre la région AURA et la CCCPS, annexée à la présente délibération.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7, L.1111-8,

VU la délibération n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

VU le projet de convention relative aux aides aux entreprises entre la Région AURA et la CCCPS ;
VU l'avis de la commission Economie du 6 septembre 2022 favorable au renouvellement de cette convention ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région AURA et la CCCPS,
- 2) d'autoriser le Président à signer cette convention de partenariat ainsi que tous les actes afférents à la présente décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : le projet de convention relative aux aides aux entreprises entre la Région AURA et la CCCPS.

François BROCARD
Secrétaire de séance

Le 17/11/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

